

Eh bien ! je demande au gouvernement s'il fait la distribution des grains dans le Nord-Ouest aussi équitablement qu'il la fait à la tribu de Caughnawaga que je représente et que je connais parfaitement.

Voilà les observations que je me permets de faire. On a demandé à M. Louis Beauvais, qui est le chef actuel de la tribu, d'approuver la liste de distribution et il a refusé. Ce n'est pas par partisanerie qu'il n'a pas voulu approuver cette liste, car il n'a pas voulu voter, ni pour mon adversaire ni pour moi ; mais il n'a pas voulu l'approuver parce qu'il la trouvait injuste.

Je fais ces observations au gouvernement parce que je dis que lorsque le gouvernement distribue l'argent ou qu'il accorde des places pour encourager les gens à le supporter, on peut s'en plaindre, mais cela peut passer. Mais lorsqu'il s'agit d'une affaire d'humanité, il ne doit y avoir qu'une seule voix pour blâmer le gouvernement quand il tient une telle conduite.

M. WATSON : J'aimerais à demander à l'honorable ministre combien de Sauvages ont renoncé au traité dans le Manitoba ?

Sir CHARLES TUPPER : Environ 2,000.

M. WATSON : J'aimerais à savoir combien de Sauvages ont renoncé au traité n° 1 et au traité n° 2 et s'ils y a des Sauvages qui après s'être retirés ont demandé à être réintégrés dans leurs droits. Je vois aussi qu'un certain nombre de Sauvages qui ont renoncé au traité n° 2 ont demandé la permission de garder les terres qu'ils ont eues pendant des années en vertu de la loi du Manitoba, et je désirerais que le gouvernement me laisse savoir si les Sauvages que l'on considère maintenant comme Métis pourront garder ces biens.

Sir CHARLES TUPPER : J'aurai ces renseignements.

M. WHITE (Cardwell) : Ceux qui ont renoncé au traité sont exactement dans la même position que tous les nouveaux colons, excepté qu'ils ont leurs certificats donnant droit à du scrip.

M. WATSON : Je vois que l'agent de la réserve Fairford, traité n° 2, écrit ce qui suit :

Cette réserve continue d'être une des plus considérables et des plus prospères de mon agence bien que plusieurs Métis aient renoncé au traité. Ces Métis, avant de se soumettre au traité, résidaient sur la réserve et l'occupaient avant la cession au Canada, et dans plusieurs cas ils ont fait des améliorations importantes dont ils réclament la valeur en vertu de la loi du Manitoba, et ils demandent qu'on ne les trouble pas sur la réserve.

M. WHITE (Cardwell) : Cela est une question tout à fait différente que le gouvernement considère dans le moment. On va voir quel arrangement il y a à faire avec ces gens.

M. PATERSON (Brant) : Je remarque qu'il y a une réduction de \$8,615 dans les gratifications annuelles.

M. WHITE (Cardwell) : Cette réduction est due au fait que les Sauvages des traités n° 1, 2 et 5 se sont retirés.

M. SCARTH : Je puis corroborer ce que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Perley) a dit relativement aux réserves sauvages de son voisinage. J'ai visité toutes ces réserves et celle de Touchwood Hill et celle du district d'Edmonton et celle qu'on trouve près de Carlton, et dans chaque cas je puis corroborer ce qu'a dit l'honorable premier ministre. J'ai trouvé tous ces Sauvages satisfaits et disposés à améliorer leur état. Je désire ajouter mon témoignage à celui de l'honorable député d'Assiniboïa, vu que j'ai visité plusieurs réserves et que j'ai constaté partout la même chose.

M. MILLS (Bothwell) : Je ne suis pas pour discuter les abus qui se sont produits sur ces réserves, mais je dois dire que les citations faites par l'honorable député de Brant-Sud (M. Paterson) et celles qu'on trouve dans les discours de M. Cameron se trouvent dans les rapports du département des Sauvages ; et je dois dire que si nos contradicteurs avaient lu les rapports des employés du département, ils auraient

M. DORON

vu qu'on ne pouvait pas dire que tout était parfait dans le département et qu'ils ne pouvaient pas offrir leurs témoignages personnels à l'appui de cette assertion. Si les assertions faites par nos amis sont exactes—et on ne peut pas douter que ce qu'ils affirment comme des faits connus d'eux personnellement soit exact, il est évident qu'il y a des employés du département qui ne sont pas dignes de rester dans le service public. Si le témoignage de certains députés est exact, celui de certains employés du département est faux ; et dans ce cas, on ne doit pas les garder dans le service public.

Sir CHARLES TUPPER : Je croyais que ce débat était terminé et que nous voterions une partie des estimations.

M. MILLS (Bothwell) : Les amis de l'honorable ministre ont fait certaines assertions et je n'ai pas voulu prendre le temps de la Chambre excepté pour leur répondre.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable député vient de faire une assertion dans un sens contraire.

M. MILLS (Bothwell) : J'ai une circulaire du département qui repose sur le fait que l'on a donné des renseignements comme ceux que j'ai mentionnés, et le département avertit ses employés qu'ils s'exposent à être destitués s'ils mettent dans les documents officiels des renseignements de ce genre :

Vous vous bornerez toutefois à une narration des faits qui peuvent être rapportés dans un document destiné au public et vous vous abstenrez de recommander une politique quelconque que le département devrait adopter dans votre opinion relativement aux affaires des Sauvages. Il faut éviter de publier dans les rapports des agents des suggestions que le département pourrait refuser ou accepter. Celui qui négligera de se conformer à ces instructions à l'avenir sera considéré comme coupable d'un acte d'insubordination.

Sir CHARLES TUPPER : Quant à l'item de \$26,511 pour les instruments agricoles, je dois dire que les différentes réserves en sont passablement bien approvisionnées maintenant. Le crédit demandé est destiné à fournir de nouveaux instruments et à remplacer ceux que l'usage fait disparaître.

M. PATERSON (Brant) : Suit on la même règle quand il s'agit de demander certains instruments comme la charrue John Deer ou la lieuse Emery, ou bien laisse-t-on n'importe qui libre d'offrir sa marchandise.

Sir CHARLES TUPPER : Je prendrai note de cela.

M. PATERSON (Brant) : Voilà tout ce que nous en saurons. L'honorable ministre a plus de notes qu'il n'en lira jamais.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quant à la diminution de cet item des grains, \$15,674, je dois dire que je n'ai aucune objection à ce que l'honorable ministre pratique une économie très nécessaire, mais je doute beaucoup que les résultats répondent à son attente dans plusieurs de ces cas. La réduction est énorme ; le crédit tombe de \$20,000 à \$4,000.

Sir CHARLES TUPPER : Cela est très satisfaisant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Nous avons déjà vu de ces diminutions sur le papier relativement aux affaires des Sauvages, ensuite on a demandé des mandats spéciaux au gouverneur général pour faire face à des dépenses de \$300,000 ou \$400,000, ou bien on a recouru à des moyens du même genre. Connaissant les progrès de la culture sur les réserves des Sauvages, je doute fort que le gouvernement soit capable de fournir les grains de semence nécessaires aux Sauvages.

Sir CHARLES TUPPER : Il est très vrai qu'il y a une très grande différence entre les crédits votés et les mandats spéciaux accordés par le gouverneur général et j'ai signalé ce fait à l'attention des employés du département et de mon honorable ami. On m'a affirmé que ces estimations ont été préparées avec le plus grand soin et l'on croit qu'elles seront suffisantes.